

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER

Commission de l'administration générale

PREAVIS N° 32/2017

Relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres

Séance du 17 janvier 2018

Présents :

MM. G. Richard et A. Darmon, pour la Municipalité

Hofer Josette

Klein Sabine

Cuénoud Cécile

Excusés :

Indermühle Elouan

Strauss Sabrina

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Trois membres de la commission ont rencontré MM. G. Richard et A. Darmon, Conseillers municipaux, le 17 janvier dernier, afin d'étudier le préavis n° 32/2017 relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres. Nous les remercions pour leurs explications.

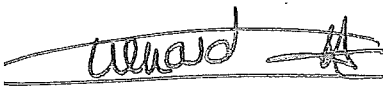
Le contrat Corridors Lac-Pied du Jura est un outil de mise en œuvre et de financement des mesures en faveur de la biodiversité, né d'un partenariat entre la Direction Générale de l'Environnement (DGE), le Conseil Régional et des 33 communes. Il propose aux communes de son périmètre diverses dispositions en lien avec la préservation de la biodiversité de notre région.

L'addendum, dont il est ici question, est l'une de ces dispositions et a pour but de compléter le règlement communal sur la protection des arbres, en intégrant des mesures de protection des arbres-biotopes, habitat naturel du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-Volant, mais également bénéfiques à bien d'autres espèces.

L'adoption de l'addendum représente une opportunité pour notre commune de pérenniser le capital biologique de notre région.

En conclusion, la commission de l'administration générale propose d'accepter le préavis n° 32/2017 relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres

Pour la commission :


C. Cuénoud
Rapporteur


S. Klein


J. Hofer

S. Strauss

E. Indermühle